



L'aurore va dissiper la nuit...*

Le BM que vous tenez en mains devait être primitivement consacré, pour l'essentiel, à la dernière campagne municipale, dont les résultats ont conduit à l'élection de la liste « Vivons Village », et en conséquence, à l'élection du nouveau Conseil Municipal.

Le gouvernement ayant finalement reporté au mois de mai, les conseils municipaux d'installation des nouvelles équipes et d'élection du Maire, la Municipalité actuelle a été reconduite pour deux mois.

Dans ces conditions, le contenu du BM a donc dû être complètement modifié.

Dans le souci d'apporter néanmoins des informations, qui nous ont semblé importantes pour la population, nous avons donc immédiatement renouvelé son contenu, au risque de la précipitation. Si c'était le cas, nous sollicitons la compréhension de nos fidèles lecteurs.

Rappelons que les informations sont mises à jour quotidiennement sur le site internet de la Mairie, et diffusées tout aussi régulièrement via la page Facebook officielle "Châteauneuf de Gadagne".

Notre souci a été, avant tout, de rappeler les consignes à observer de manière absolue, car elles conditionneront l'arrêt de la propagation du coronavirus. Les journaux, la télévision, l'ensemble des médias les rabâchent à longueur de journée et d'émissions : nous ne pouvions pas faire autrement, que prêter main-forte au niveau de notre propre commune, à tous ces conseils de bon sens.

Au-delà de l'anxiété qu'une telle crise sanitaire peut engendrer, relevons l'élément réconfortant que représentent la mobilisation des commerçants de la commune, qui sont là pour nous, prêts à livrer à domicile, ou à tenir à disposition sur un simple coup de fil, les produits dont nous avons besoin au quotidien, ou bien encore celle de l'école qui assurera la continuité pédagogique durant la fermeture de celle-ci, et aussi les nombreuses manifestations spontanées de solidarité et d'entraide émanant de particuliers ou de groupes. Et rendons un hommage appuyé au personnel soignant qui, en première ligne et dans des conditions pénibles, assure notre sécurité de manière admirable.

Dans ces moments difficiles pour tous, il est important et rassurant que tous ceux qui le peuvent fassent preuve de solidarité. Ainsi, si vous connaissez des personnes isolées, vulnérables dans leur voisinage, qui pourraient avoir besoin d'une aide, d'une assistance particulière, n'hésitez pas à contacter la Mairie soit par mail :

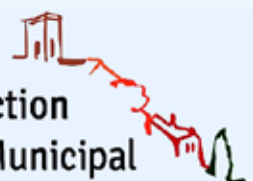
contact@chateauneufdegadagne.com,

soit par téléphone au 04 90 22 41 10

Et réciproquement, n'hésitez pas à nous contacter également si vous souhaitez apporter votre aide, d'une manière ou d'une autre.

Nous ne doutons pas d'être entendus, et vous en remercions.

La Rédaction
du Bulletin Municipal



** Dans "Le lac" de Lamartine*

**L'accueil du public à la Mairie
est fermé jusqu'à nouvel ordre**

Merci pour votre compréhension

**L'accueil téléphonique aux heures
d'ouverture est maintenu au**

04 90 22 41 10

**Les formalités urgentes seront
assurées sur rendez-vous**

**L'adresse email est opérationnelle :
contact@chateauneufdegadagne.com**

**En cas d'urgence, vous pouvez joindre
le numéro mobile
07 77 09 73 19**

ACTIVITE DES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques sont, avant tout, un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils gèrent l'entretien de la voirie, des espaces verts, du mobilier urbain, de l'éclairage public, mais aussi la maintenance et l'entretien de tous les bâtiments communaux, des écoles, des crèches, sans oublier les équipements sportifs et les manifestations.

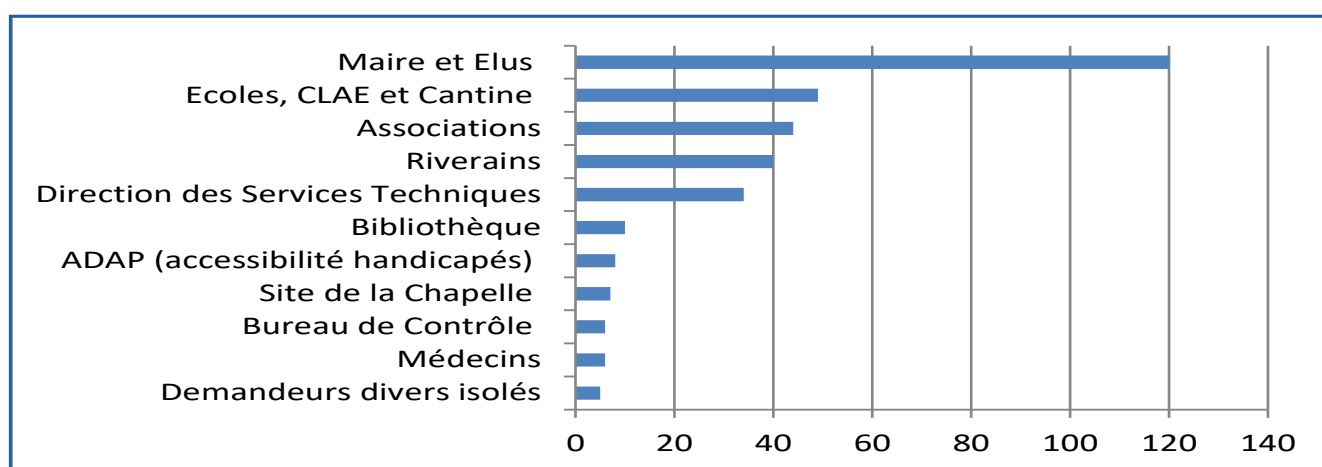
Voici, en quelques chiffres une synthèse de l'activité des services techniques de la commune au cours de l'année 2019 :

- **419** demandes d'interventions (372 réalisées soit 89%) avec un taux d'acceptation de réalisation de 96%,
- **29 %** des demandes sont inhérentes aux bâtiments (19% pour l'école et 6% pour la Chapelle, et 4% sont réparties sur les autres bâtiments communaux)
- **28 %** à la voirie,
- **26 %** (114) de ces demandes proviennent des élus,

Notons que **87 %** de ces interventions ont été réalisées dans les délais impartis, ce qui est à mettre au crédit du sérieux et de la célérité de nos agents.



Hors les interventions récurrentes liées à l'activité normale des services, un certain nombre de demandes supplémentaires émanent d'origines très diverses. En voici les sources :



DISPARITION



Diego Montserrat vient de nous quitter. Né en janvier 1931 en Espagne, il est arrivé avec ses parents en France, à l'âge de 10 ans. Il s'engage dans la Légion Etrangère et participe aux campagnes en Algérie de 1955 à 1960.

A son retour à la vie civile, il épouse Lucette et s'installe à Gadagne.

Après une première activité dans un garage de Caumont, il entre à Schweppes où il restera jusqu'à la retraite.

Très investi dans la vie du village, il fait partie de plusieurs associations, notamment sportives. Cet engagement le conduit naturellement à faire partie du Conseil Municipal, et il est élu de 1989 à 2001.

Il était le responsable de la section FNACA de Gadagne (il assurera même un intérim de la section départementale pendant un an).

Il est l'artisan de la belle Etoile lumineuse qui surmonte le clocher de notre église.

Diégo était connu pour ses grandes qualités humaines, sa gentillesse et son abord avenant, sa serviabilité, en un mot pour sa bonté naturelle.

Le BM adresse à son épouse Lucette, et à toute sa famille, ses condoléances attristées.

RESULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES

LISTE "VIVONS VILLAGE"

	Votes	%
Inscrits	2 578	
Votants	1 015	39,37
Blancs / Nuls	103	10,15
Exprimés	912	89,85

Pour écrire au BM :

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Remise des articles AVANT le 20 du mois

Numéros Utiles

Mairie : Standard 04 90 22 41 10

Mairie : Urgences 07 77 09 73 19

Pharmacie de garde : Resogarde 3237

Médecins de garde : 15

Cabinets Infirmiers

Place de la Poste

Demeure-Laurent 04 90 22 50 97

04 90 83 97 14 06 12 13 62 36

Lanzalavi-Carlet 06 84 53 62 22

Bouck 06 21 51 53 12

5, rue du Paty

Putti 06 29 35 63 18

Gueit 06 68 72 36 70

24, lot. Les Adrets

Ferriz – Fauconnier 06 27 39 81 62

463, route de la Gare - Cabinet Idel

Beziat 07 68 75 75 81

Haour 06 79 51 27 20

Autres Numéros

Police / Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

SOS Amitié 05 63 54 20 20

Electricité 0 800 47 33 33

Gaz 0 800 47 33 33

Centre Antipoison 05 61 77 74 47

COLLECTE DES DECHETS

Merci aux équipes de collecte de déchets qui assurent le ramassage quotidien de vos déchets d'ordures ménagères et collecte sélective



en cette période de confinement respectez leur travail

ne jetez pas vos déchets de jardins ni encombrants qui ne seront pas collectés



SOLIDARITE

Si vous connaissez des personnes isolées, vulnérables dans votre voisinage, qui pourraient avoir besoin d'une aide, d'une assistance particulière, merci de contacter la Mairie soit par mail :

contact@chateaufdegadagne.com
soit par téléphone :
04 90 22 41 10



PROMENEURS

Il a été constaté que beaucoup de personnes se promenaient dans la nature à Gadagne à pied ou à vélo et souvent en infraction par rapport à la réglementation imposée pour la sécurité de tous.

Nous vous demandons de respecter les consignes !

La police municipale est habilitée à procéder au contrôle des attestations de déplacement dérogatoires, et en cas de constat d'infraction, à rédiger un rapport qui sera transmis aux forces de l'ordre pour suites à donner dans le cadre d'une ordonnance pénale.

Nous savons que ce moment est difficile à gérer mais c'est avec l'effort de tous, sans exception, que nous arriverons à en sortir au plus vite.

CORONAVIRUS

LES SIGNES QUI ALERTENT

TOUX



FIÈVRE



ET AUSSI...

PERTE D'ODORAT



PERTE DU GOÛT



DIARRHÉE



SIGNE AGGRAVANT

GÈNE RESPIRATOIRE



Création : S. Sallat - Source : Santé publique France

Les Commerçants se mobilisent



Les commerçants et agriculteurs de Châteauneuf de Gadagne s'organisent pour vous rendre la vie plus facile et proposent de nouveaux services ! Nous avons besoin d'eux et ils ont besoin de nous pour poursuivre leur activité.

Afin de limiter vos déplacements, vous pourrez trouver ce dont vous avez besoin sur la commune

Salade de fruits (Épicerie, Fruits et Légumes, boucherie, charcuterie, fromagerie)

Ouverture de 7h30 à 12h30 et de 15h à 19h du mardi au samedi et de 7h30 à 12h le dimanche.

Vous pouvez passer vos commandes à l'avance par téléphone et les récupérer ensuite **04.90.22.21.82**

(Plus d'infos sur leur page Facebook)

Les Vergers de Bonpas et le Mas des Vertes Rives s'associent pour vous proposer des paniers de légumes issus directement de leurs terres. Ramassage des légumes le mardi et le jeudi.

Commande à l'avance de 8h à 18h. Livraison possible. **07 68 30 00 37**

(Plus d'infos sur leurs pages Facebook)

Les Oeufs de Diana: oeufs du jour en commande et livraison - **06 79 06 59 05**

Maxime Faraud (sortie direction le Thor) propose des légumes de son exploitation à la vente.

Ouvert de 7h30 à 20h30, 7 jours /7

Livraison possible à partir de 15 euros de commande : **06 10 89 87 13**

Le Mas des Vertes Rives : vente de poulets, pintades, canards, saucisses de volaille, caillettes, boudin blanc.

Sur réservation, livraison possible : **04 90 22 37 10**

(Plus d'infos sur leur page Facebook)

La Boulangerie : ouverture de 7h à 12h30 et de 15h45 jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de pain.

Possibilité de passer votre commande et de venir la récupérer en boutique : **04 90 22 29 18**

L'Atelier du Marché vous propose ses plats à emporter ou à la livraison (en commandant par téléphone).

Ouvert tous les jours de 9h à 14h et de 18h30 à 20h - **04 65 87 25 47**

(Plus d'infos sur leur page Facebook)

Cave Clément, Domaine des Garriguettes : ouverte de 14h30 à 18h.

Livraison à domicile entre 8h et 18h, Huile d'olive à la vente aussi - **06 35 41 85 78**

(Plus d'infos sur leur page Facebook)

Cave de Fontségugne : ouverte de 10h-12h et de 14h-18h

Livraison possible : **06 10 63 67 04**

Domaine de la Chapelle : ouverte le samedi matin de 9h à 12h

Nous rappelons que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Tabac Presse (papeterie, loto, librairie, boissons, piles, photocopies, transfert de données de clé USB pour impressions)

Ouverture de 6h à 12h30 et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi et de 6h30 à 12h30 le dimanche.

Pharmacie des Félibres : ouverte de 8h45 à 12h15 et de 14h30 à 19h30 du lundi au samedi.

04 90 22 43 52

Il est conseillé de téléphoner à l'avance afin que les pharmaciennes préparent vos médicaments avant votre passage. En fonction de l'état de santé de la personne, les livraisons sont possibles. Les ordonnances, arrivant en fin de validité, peuvent être renouvelées s'il n'y a pas de changement de l'état de santé du patient.

Station-service : ouverture de 7h à 19h.

Merci de respecter les consignes sanitaires qui vous seront données par les commerçants, agriculteurs et viticulteurs!

Informations importantes

Alerte au COVID-19

Le Président de la République a annoncé des règles strictes que nous devons impérativement respecter pour lutter contre la propagation du virus et sauver des vies. Les sorties sont autorisées avec attestation et uniquement pour

- le travail, si vous ne pouvez pas télétravailler,
- notre santé ou
- nos courses essentielles.



Communiqué des Docteurs
Deshorgue, Pommel et Vadon

«Il n'y aura plus de consultation libre jusqu'à nouvel ordre. Prenez rendez-vous par sms sur doctolib. Possibilité d'utiliser la téléconsultation, pour éviter les contacts, via "maquestionmedicale.fr".

Tout le monde sera vu.

Pensez surtout à appliquer les mesures barrières.»

Le docteur Allié restera en consultation libre le matin. Il demande à ce qu'il n'y ait pas plus de 2 patients dans sa salle d'attente (+ les accompagnants).

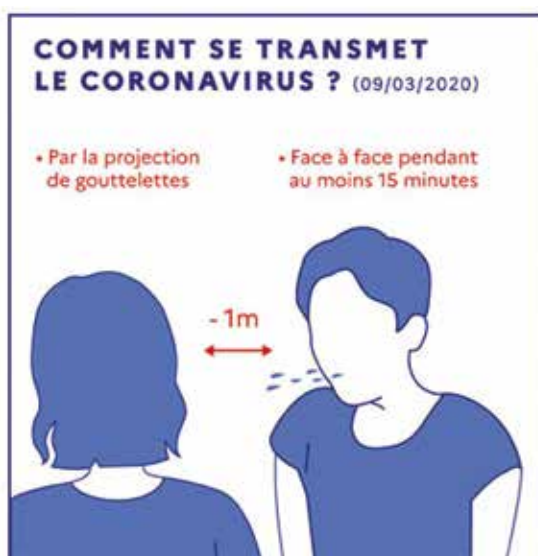
NB. Ces indications peuvent évoluer au fil des jours en fonction de la situation sanitaire



Communiqué de la directrice de l'école élémentaire Pierre Goujon

Afin d'assurer la continuité pédagogique durant la fermeture de l'école, chaque enseignant va constituer une liste de diffusion à l'aide des adresses mails des parents de sa classe, ce qui lui permettra de transmettre hebdomadairement une partie du travail qui aurait été fait en classe.

SANS SIGNE GRAVE, CONTACTEZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT OU APPELEZ LE 0 800 130 000 (NUMÉRO GRATUIT). N'APPELEZ LE SAMU, N'ALLEZ À L'HÔPITAL QU'EN CAS DE FORTE FIEVRE OU DE DIFFICULTÉS À RESPIRER.



1

Puis-je me déplacer en France ?

Depuis le 17 mars et pour 15 jours minimum, même si vous ne présentez aucun symptôme, vous ne pouvez sortir sans un motif valable qui pourra faire l'objet d'un contrôle par les forces de l'ordre.

En cas de symptômes d'une infection respiratoire ou de fièvre au-dessus de 37,5°, **restez à la maison**, contactez votre médecin et limitez le contact avec d'autres personnes autant que possible.

N'appellez le 15 qu'en cas de forte fièvre ou de difficulté respiratoire.

2

Quels sont les motifs valables pour sortir de chez soi ?

Vous pouvez quitter la maison en remplissant une déclaration individuelle

1. pour aller au travail et en revenir, et pour les déplacements professionnels inévitables
2. pour raisons de santé
3. pour faire vos courses essentielles
4. pour motifs familiaux impérieux, l'assistance de personnes vulnérables
5. pour des déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et au besoin des animaux de compagnie.
6. Convocations judiciaires ou administratives
7. Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative



Si vous vous rendez à la pharmacie aux heures d'ouverture, vous trouverez porte close. Mais pas d'inquiétude, la pharmacie sera ouverte !

Il faudra juste vous rendre à droite de la devanture, au niveau du sas, et vous retrouverez l'équipe pour vous servir.

Cette nouvelle organisation permettra une meilleure sécurité sanitaire pour tous !

Et pour rappel, mieux vaut appeler avant votre visite afin que les pharmaciennes préparent votre commande: 04 90 22 43 52

Les interdictions

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

En cette période de confinement les sorties hors des habitations sont réglementées:

Les sorties doivent être BREVES et à proximité du domicile

- Il est interdit de se promener à plus de 500m de son domicile
- Il est interdit de faire de l'exercice avec des personnes qui ne sont pas de son propre foyer
- Il est interdit de s'arrêter pour discuter avec d'autres personnes
- Il est interdit de s'arrêter pour flâner sur un banc
- Il est interdit de se rendre en voiture sur le lieu de pratique de l'exercice physique

Fermeture des lieux publics

Suite à l'annonce du gouvernement, les lieux publics sont fermés.

Pour les lieux municipaux, cela inclut les **salles municipales, les parcs publics et les équipements sportifs (stades, terrains de tennis, skate-parc, City-stade, boudodrome)**

Merci de respecter ces consignes pour le bien de tous.

Mesures d'interdiction temporaire de faire du feu

Les forces de sécurité étant largement mobilisées par des mesures de lutte contre la propagation du COVID19, l'emploi du feu sur le département est interdit, à la fois dans les espaces forestiers et dans la bande des 200 mètres qui les bordent, ainsi que sur tous les autres espaces (agricoles, jardins, parcs arborés, ripisylves).

Ces mesures sont applicables jusqu'à nouvel ordre.



UN SOURIRE EN CES TEMPS MOROSSES!

*En ce début d'année, au soleil couchant,
le ciel s'est parfois embrasé !*

*Voici deux très belles photos prises par
un habitant du village que nous remer-
cions pour ce partage.*



LA VIE ASSOCIATIVE

Comme à l'accoutumée, des Associations ont adressé au BM la liste de leurs manifestations pour le mois d'avril ou de tout début mai.

Mais les restrictions mises en place dans le cadre de l'épisode de coronavirus, rendent la plupart d'entre elles sans objet, et certaines associations nous ont déjà informé de l'annulation de toutes leurs activités. Quelques unes ne l'ont pas encore fait, dans l'expectative sans doute de jours meilleurs en fin de mois.

Nous les publions donc ci-après, sachant que nos lecteurs sauront, le moment venu, tenir compte des possibilités de leur éventuelle tenue.

LE BAN DES ARTS



Les Musicales de Gadagne
Dimanche 19 avril à 16 h



Yan Levionnois



Mathilde Calderini

Récital Flûte et Violoncelle
Bach, Telemann, Haendel...

Chapelle des Pénitents

Tarif : 15 €, gratuit pour les - de 18 ans
Réservation recommandée
lebandesartscdg@gmail.com
ou 06 07 48 02 96
www.les-musicales-de-gadagne.com

ASSOCIATION AVEC

Atelier Vocal et Expression du Chant
Vendredi 8 mai 2020 à 20 h 30
Salle de l'Arbousière
Châteauneuf-de-Gadagne

LA VIE EN CHANSONS

Entrée : 8 €
Gratuit pour les moins de 10 ans CONTACT : 06.03.13.59.02

Accompagnés par des musiciens professionnels (dont le pianiste Philippe Perathoner accompagnateur, entre autres, d'Aznavor, Jane Manson, Michel Berger...), les élèves de Michel Rodriguez cette année chanteront sur le thème « La vie en chansons ».

Sur une mise en scène toujours soignée d'Alice Chevalier les différents personnages vont venir se croiser et chanter à leur façon la vie. Les joies, les peines, l'amour, la colère...

Réservez votre soirée et venez passer un bon moment.

DES GESTES IMPORTANTS

Pour notre santé, pour celle des autres, respectons les consignes du Gouvernement et des autorités sanitaires.

C'est le meilleur moyen de mettre un terme à l'épidémie du Covid-19.

Sachons être responsables!

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)



LI BON VIVENT

Mercredi 29 avril : jeux de société à 14h30
salle Anfos Tavan

Voyage en Minervois les 19/20/21 mai :
se faire inscrire - Tel : 06 19 03 11 59

Pointes d'humour

Des choses qui n'ont strictement rien en commun ont pourtant ceci en commun qu'elles n'ont rien en commun

Un animal à la mode ?
Mais le bœuf, voyons !

CENTRE D'ECHANGES INTERNATIONAUX

De jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Floë, jeune allemande de 15 ans, Chihiro, jeune japonaise de 16 ans et Nicole, jeune mexicaine de 17 ans, souhaitent en découvrir davantage sur notre culture, en vivant cette expérience.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi. A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ».

Renseignements : Anny AVIER

annyavier.cei@gmail.com

04.86.81.42.40 / 06.03.48.22.71

LA LEGENDE DES CIGALES

Cette légende se déroule au temps où les anges venaient passer leurs vacances en Provence.

Ils arrivèrent par un matin de très grand soleil et furent étonnés de ne pas rencontrer âme qui vive entre les calanques et les terres cultivées. Ils s'exaspérèrent d'apercevoir de nombreux champs en friche, alors qu'ils pensaient voir des potagers et des vergers prospères.

Très déçus, ils allèrent voir le curé du village, pensant le trouver dans sa prière. Mais il était allongé sous un boutis, et faisait une sieste majestueuse. Le curé expliqua et précisa que les gens du coin se tenaient sagement à l'ombre des oliviers, afin de se préserver du soleil torride. L'un des anges dit:» Mais quand travaillent-ils alors ?»

- A la fraîche! répondit l'ecclésiastique. Un peu à la rosée aussi. Ce qui explique le piteux état de leurs terrains.

Les anges aux ailes dorées s'en retournèrent conter leur aventure à Dieu, qui décida aussitôt de créer une nouvelle espèce d'insecte, pour que lorsque la saison se faisait plus torride, les insectes puissent s'installer dans les pins et exécuter les notes stridentes d'une musique exacerbée, afin d'empêcher les habitants du pays de dormir exagérément.

C'est ainsi que naquirent les cigales, en parfaite symbiose désormais avec «l'art de vivre» en Provence.



Lou Costume d'Arle

Lou port **dou costume d'Arles** es esta recaliva pèr Frédéri Mistral à la fin dou XIX^e siècle coume l'un di signe de l'identita culturalo de la Prouvènço.

Enjusqu'is annado 1950, èro encaro pourta, quoutidianamen en Arle pèr mant uno femo, e particulieramen lou dimenche. Soun usage courrènt a d'à cha pau despareigu, e aro n'es pourta qu'épisoudicamen, pèr des group fòuclourico o dou tèms di manifestacioun de l'identita loucalo.

Aquest coustume arlaten se couneisse peravans, pèr uno couifaduro especialo que necessito de pourta de cabèu long. En founcioun di jour de la semana e di pres-fa à acoumpli, aquelo couifaduro èro retenido sus lou cimet de la testo pèr un riban, uno gravato o un nous de dentello. Mai demandavo toujours un tèms d'alestimen impourtant e di siuen particulié pèr respeta l'eisigènci de si canoun.



Demié li pèço que coumpauson à l'ouro d'aro l'abihamen e signo soun elegança, i'a la capello o boumbet de dentello, en formo de trapèzi, espeli en 1860, e que cuerb la peitrino, lou fichet, de formo carrado, que moulo lou buste, la robo loungo en satin de differènto coulour, souvènt pessuga à la taio, li dauradura (belloio, blouco, brandanto) trasmesso de generacioun en generacioun. Aqueste belòri van dou tour de còu en argènt, i diferento crous d'oro filigrana, dicho crous prouvençalo, i brassalet en or massis endrudi de diamant, i blouco d'auriho, reserva i souleto femo maridado, li blouco de soulié en argènt, li agrafo de mantèu daura o argenta, les crouchet d'argènt pèr la cencho que permetien de pendoula li clau, au cop signe de richesso e de poussessioun sus l'oustau famihau.

Le Costume d'Arles

Le port **du costume d'Arles** a été relancé par Frédéric Mistral à la fin du XIX^e siècle comme l'un des signes de l'identité culturelle de la Provence.

Jusque dans les années 1950, il était encore porté, quotidiennement à Arles par un certain nombre de femmes, et plus particulièrement le dimanche. Son usage courant a progressivement disparu, et il n'est plus porté qu'épisodiquement, par des groupes folkloriques ou lors de manifestations de l'identité locale.

Ce costume arlésien se distingue d'abord, par une coiffe spéciale qui nécessite le port de cheveux longs. En fonction des jours de la semaine et des tâches à accomplir, cette coiffure était retenue sur le sommet de la tête par un ruban, une cravate ou un nœud de dentelles. Mais elle exigeait toujours un temps de préparation important et des soins particuliers pour respecter l'exigence de ses canons.



Parmi les pièces qui compose actuellement l'habillement et signe son élégance, il y a la chapelle ou cache-cœur de dentelle, en forme de trapèze, apparu en 1860, et qui couvre la poitrine, le grand châle ou fichu, de forme carrée, qui moule le buste, la robe longue en satin de différentes couleurs, souvent pincée à la taille, les dorures (bijoux, boucles, pendants) transmises de génération en génération. Ces parures vont du tour de cou en argent, aux différentes croix d'or filigranées, dites croix provençales, des bracelets en or massif, enrichis de diamants, aux boucles d'oreilles, réservées aux seules femmes mariées, les boucles de soulier en argent, les agrafes de manteau dorées ou argentées, les crochets d'argent pour la ceinture qui permettaient de suspendre les clefs, à la fois signe de richesse et de possession sur la maison familiale.